



Nos Réf.: MFP/2017/006774

Paris, le 2 8 FEV. 2017

Madame la secrétaire générale,

Vous avez appelé mon attention sur les difficultés d'accès au logement des agents publics dans certaines régions. Vous vous félicitez de la convention signée entre la DGAFP et l'ERAFP visant à la construction de 600 logements en Ile-de-France. Vous m'interrogez sur les conditions de mise en œuvre de ce programme et, plus largement sur les actions entreprises à la suite du rapport DORISON.

La question de l'accès au logement pour les agents publics dans les zones à forte pression foncière a été identifiée au cours de ce quinquennat. Comme vous le savez, une mission avait été confiée le 28 juillet 2015 à Alain DORISON sur ce sujet. Le rapport m'a été remis le 14 juin dernier.

Parmi les propositions formulées par le rapporteur figurent les partenariats à établir avec des institutions de retraite complémentaire de fonctionnaires afin de financer des programmes de logements pour les fonctionnaires. C'est ce qui a été fait avec l'ERAFP à l'automne dernier.

Le même dispositif pourrait être utilisé pour les zones à forte pression foncière en région. C'est pour explorer cette voie que l'attache d'autres investisseurs institutionnels comme l'IRCANTEC a été prise.

Dans la mesure où ces travaux concernent les agents des trois versants de la fonction publique, les organisations syndicales siégeant au CCFP seront tenus informées de ces travaux.

Je vous prie de croire, Madame la secrétaire générale, à l'assurance de ma considération

distinguée.

Madame Mylène JACQUOT Secrétaire générale Union des Fédérations CFDT des fonctions publiques 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19